

## Conférence-débat du jeudi 19 Décembre 2002.

**INRP. Département Philosophie.  
Projet Mémoire-Histoire.**

*Coordinateur : Jean-François Bossy.*

### **Les disparus d'Amérique latine : enjeux mémoriels et politiques d'un « passé qui ne passe pas »**

Cette conférence-débat s'inscrit dans le cadre du travail mené dans le département de philosophie et le projet Mémoire-histoire, qui s'est donné pour but d'interroger un certain nombre de « refoulés de l'histoire du 20<sup>e</sup> siècle », comme autant de questions difficiles et de défis pour les enseignants. C'est dans ce contexte que notre département a voulu donner sa place à une étude portant sur une dizaine de sites internet sud-américains consacrés à la question des disparus et des politiques de disparition menées par les Juntas militaires du Cône sud dans les années 70- 80. (Prochainement disponible sur notre site. (<http://www.inrp.fr>))

La question des disparus et des pratiques de « la disparition forcée » orchestrées par les régimes de dictature sud-américains ne constitue pas, en Europe ou en France, un enjeu reconnu de la mémoire collective. Elle n'a pas véritablement sa place dans la série désastreuse des épreuves et des pratiques de l'Extrême auxquelles nous avons appris à identifier **notre** temps, **notre** modernité, sur son versant barbare, totalitaire et génocidaire.

La mémoire, on le sait, fonctionne en ce domaine selon un régime et sous des codes qui excluent toute justice et toute objectivité : il aura fallu attendre trente longues années et quelques procès retentissants (Procès Barbie, procès Touvier...) pour que s'estompent peu à peu les catégories qui avaient marqué le temps de l'immédiat après-guerre, et empêchaient de rendre hommage aux millions de victimes juives de la Shoah, parce qu'elles échappaient rigoureusement au couple conceptuel résistant/collabo. Il aura fallu presque quarante ans pour que les événements de la Guerre d'Algérie et leur corollaire bien connu, la question de la torture, cessent de fonctionner comme un pur tabou et que resurgisse, pendant l'année 2001, les paroles étouffées, les blessures non cicatrisées des communautés et des groupes engagés naguère dans la spirale barbare de la guerre de décolonisation.

La question des disparus d'Amérique latine, pour d'autres raisons encore, reste elle aussi inassimilable à notre constitution mémorielle, inintégrable au récit de nos expériences : elle demeure pour nous dans un ailleurs, géographique, historique et criminogène.

En un premier sens, en effet, ces événements ont bien eu lieu sur un autre continent, fort éloigné du nôtre, et où la marque colonisatrice de l'Europe reste à la fois très lointaine et, à première vue tout au moins, rigoureusement indépendante des événements en cause. Par ailleurs, la politique et les pratiques du « processus de réorganisation nationale » engagées par la Junte militaire argentine, dans la continuité des régimes chiliens ou uruguayens, s'inscrivent dans un cadre historico-politique très marqué, et dépassé : celui de l'affrontement des Blocs, de la guerre froide, de la lutte anti-subversive menée contre les guérillas

d'obédience marxiste dans le monde. Enfin et surtout, les effets conjugués de ce double éloignement géographique et politico-historique contribuent sans fin à accréditer l'image de pratiques issues de nations retardataires, peu familiarisées aux mœurs et institutions de l'Etat de droit, et dont nous identifions volontiers les fragiles tentatives démocratiques sous le terme condescendant de Républiques bananières.

En somme, les procédés de liquidation de l'ennemi mises au point par le complexe militaro-policier du Plan Condor dans la décade 70-80 restent pour nous emblématiques d'un moment strictement politique du crime d'Etat, un fait de répression collective, aussi féroce et brutal soit-il. Ils gardent dans notre imaginaire un statut rigoureusement distinct des entreprises génocidaires et totalitaires par quoi l'on définit une entreprise d'extermination et son fondement culturel et racial. Ils illustrent en cela la célèbre distinction par laquelle Hannah Arendt voulait maintenir rigoureusement séparés le concept de mouvement totalitaire et celui de dictature : d'un côté l'élimination des opposants pour ce qu'ils ont fait ou pourraient faire contre le régime en place, de l'autre l'éradication ou l'élimination sans restes et sans traces d'un ennemi préalablement réduit à la condition de déchet, d'une vie inutile ou superfétatoire, prêt à l'extermination.

Pourtant, en Amérique latine, en Argentine en particulier, ces distinctions et ces précautions conceptuelles n'ont pas cours : le vocable de « génocidaires » (« genocidas ») est régulièrement utilisé pour désigner les anciens tortionnaires dans l'opinion publique et chez les associations d'anciens détenus-disparus, les CCD ou centres clandestins de détention sont tout aussi bien appelés « camps de concentration » (« campos de concentracion ») et le chiffre des 30 000 disparus, brandi régulièrement par les Mères de la Place de Mai à la figure de gouvernements amnésiques et complices du passé dictatorial, veulent nous rapprocher des dimensions du meurtre de masse.

On peut sans doute contester le vocable de génocide et le rapprochement entre les camps de concentration nazis et les centres ou installations destinés à la séquestration et à la torture dans l'Argentine de la période 76-83. Sans doute le concept de sociocide serait plus approprié pour désigner le crime commis par une société sur une partie d'elle-même quand celle-ci ne coïncide pas avec un groupe identifié par une culture ou une race. Il n'en reste pas moins que la modalité du crime, spécifiée sous le vocable de « disparition », présuppose bien une annihilation préalable de l'humanité même des victimes, coextensive au crime. Le meurtre sans traces et sans restes par quoi l'on identifie une entreprise génocidaire telle que celle des nazis se détecte ici aussi à travers la logique du secret qui préside à chacune des étapes de la séquence barbare subie par les victimes de la junte militaire : violations de domicile par des groupes armés non identifiables, enlèvement dans des véhicules sans plaques, séquestration dans des centres secrets, torture puis disparition (victimes exécutées ou jetées à la mer par avion). Le meurtre se redouble ici d'être aussi et préalablement une atteinte à la condition d'humanité de ses cibles auxquelles on aura enlevé jusqu'à leur mort et donc le droit à une biographie par quoi l'on distingue une existence humaine d'une vie animale, avec ses deux dates sur une pierre tombale. Il nous rapproche d'une logique de l'extermination, fut-il moins massif et industriel.

Sans doute est-ce là une des clefs permettant d'appréhender à son juste niveau une question qui constitue aujourd'hui, notamment dans les pays du cône sud (Argentine, Chili, Uruguay) un des enjeux majeurs des rapports entre la société civile et l'Etat, un héritage très embarrassant pour des pouvoirs qui, devenus démocratiques, se voyaient tenus de rendre compte des atteintes portées aux droits de l'homme dans une période encore récente de leur histoire, tout en ménageant les instances militaires et policières qui avaient dirigé au plus haut niveau la politique barbare appelée « lutte anti-subversive », ou « lutte anti-terroriste ».

Notre conférence-débat du 19 Décembre 2002 voudrait interroger le rapport entre la nature des événements et des pratiques qui ont eu lieu dans les pays du cône sud du continent

sud-américain dans les années 60-80 et les séquelles mémorielles et politiques laissées dans le tissu social et les opinions publiques de ces différents pays par ce « passé qui ne passe pas » et n'en finit pas de rendre impraticable l'avancée démocratique.

**Participants :**

**Jean-François Bossy**

**Antonia Garcia**

**Sandrine Lefranc**

**Silvina Sterneman**